

HAD

Hospitalisation à Domicile

Référencée par **DAC Somme** — Département de la Somme, 80

📅 Édition : 12 janvier 2026 ✎ Mise à jour : 17 mai 2026 ⌚ Version 4

Informations générales

Type de dispositif : Sanitaire (hôpital, SSR, consultations)

Parcours concernés

[Cancer](#)

[Fin de vie / Soins palliatifs](#)

[Gériatrie et maladies neurodégénératives](#)

[Maladies cardio-neuro-vasculaires et respiratoires](#)

[Personnes en situation de handicap](#)

[Santé des femmes et périnatalité](#)



Mission

Contexte missions

L'Hospitalisation à Domicile (HAD) offre des soins médicaux et paramédicaux complexes à domicile, en alternative à l'hospitalisation classique, pour permettre un maintien sécuritaire à domicile.

Liste des missions

- Assurer des soins médicaux et paramédicaux continus, 24h/24 et 7j/7
- Réaliser des pansements complexes au domicile
- Administrer certains traitements comme la chimiothérapie
- Prendre en charge les soins palliatifs et accompagner les patients en fin de vie
- Organiser la réadaptation fonctionnelle avec des kinésithérapeutes
- Fournir et installer le matériel médical nécessaire au domicile
- Évaluer la situation du patient à l'admission et élaborer un projet de soins personnalisé
- Coordonner les interventions des professionnels de santé intervenant au domicile
- Assurer un suivi clinique régulier avec visites à domicile
- Soutenir les aidants dans la gestion quotidienne
- Prévenir les complications pour éviter ou raccourcir l'hospitalisation
- Maintenir ou améliorer l'autonomie du patient
- Proposer une permanence téléphonique 24h/24 pour répondre aux urgences
- Faciliter le retour au domicile après hospitalisation

En synthèse

L'HAD permet d'éviter ou d'abrèger le séjour hospitalier en assurant des soins complexes et continus à domicile. Elle s'adresse à tous types de patients, quel que soit leur âge ou leur état, avec une prise en charge coordonnée et adaptée aux besoins. Le dispositif améliore la qualité de vie en maintenant les patients dans leur environnement personnel tout en garantissant la sécurité et la continuité des soins. Il est essentiel de considérer que si le patient n'était pas accompagné en HAD il nécessiterait d'une hospitalisation dans un établissement sanitaire.

Critères d'inclusion :

- Situation complexe : Pansement complexe, Soins de nursing lourds

- Période limitée dans le temps puis organisation de relais
- Interventions d'IDE majoritaire par rapport à celles d'AS
- Besoin d'une équipe pluri-professionnelle comprenant des compétences qui ne sont pas disponibles en libéral : aides techniques, ergothérapeutes, psychomotriciens
- Matériel ou médicament de la réserve hospitalière
- Surveillance de soins durant plusieurs heures (2 heures, parfois plus) Jusqu'à 4 passages par 24h
- Continuité des soins avec astreinte téléphonique médicale 24h/24 et possibilité de passage d'une infirmière la nuit en cas d'urgence
- Coordination ville-hôpital

Contraintes

L'accès dépend d'une prescription médicale validée. Le médecin traitant reste le prescripteur pendant la période d'HAD il doit donc validé son engagement dans cette prise en soins. Le dispositif reste soumis à la disponibilité des équipes et à la faisabilité des soins au domicile. Certaines situations très complexes ou urgentes peuvent nécessiter un retour en hospitalisation classique. Le matériel spécifique doit pouvoir être installé au domicile. L'offre peut être saturée selon les secteurs, impliquant parfois des délais d'attente. Pendant la période d'HAD, les infirmières libérales peuvent poursuivre leur intervention si elles ont conventionné avec l'HAD car elles seront rémunérées par l'HAD pendant toute la durée de la prise en soins en HAD. L'HAD nécessite pour se mettre en place d'un environnement adapté que ce soit en terme de logement que de présence d'un aidant pouvant étayer l'accompagnement.

A noter que l'HAD peut être couplé à un SSIAD si la personne est prise en soins depuis plus de 7 jours par le SSIAD et sous réserve de convention entre le SSIAD et l'HAD.

L'HAD intervenir conjointement à un SAAD également

Grille aide à la décision

CRITÈRE	NIVEAU 1 (1 pt)	NIVEAU 2 (2 pts)	NIVEAU 3 (3 pts)
Charge en soins infirmier	Soins de base (toilette, nursing)	Soins techniques modérés	Soins lourds / complexes (IV, pansements complexes...)
Fréquence des interventions	≤ 1 passage / jour	2 passages / jour	≥ 3 passages / jour

CRITÈRE	NIVEAU 1 (1 pt)	NIVEAU 2 (2 pts)	NIVEAU 3 (3 pts)
État clinique / stabilité	État stable	Pathologie chronique évolutive	Pathologie aiguë / instable
Coordination médicale	Suivi simple (médecin traitant)	Coordination pluriprofessionnelle	Coordination complexe / hospitalière
Surveillance / continuité	Surveillance ponctuelle	Surveillance régulière	Surveillance continue / besoin de nuit
Environnement / entourage	Entourage présent et aidant	Entourage limité	Isolement / environnement défavorable

TOTAL SCORE = ... / 18

INTERPRÉTATION :

- ≤ 10 → Prise en charge simple (IDE libéral / aides à domicile)
- 11 à 21 → SSIAD adapté
- > 21 → HAD (hospitalisation à domicile)

CRITÈRES D'EXCLUSION SSIAD (indépendants du score) :

- Besoin de surveillance de nuit
- Soins très techniques (perfusion IV continue, dispositifs complexes)
- Instabilité clinique majeure

TOTAL SCORE = ... / 18

INTERPRÉTATION :

- ≤ 10 → Prise en charge simple (IDE libéral / aides à domicile)
- 11 à 21 → SSIAD adapté
- > 21 → HAD (hospitalisation à domicile)



Conditions d'accès

Accord du médecin généraliste :

L'admission nécessite l'accord du médecin traitant en plus de la prescription médicale initiale et du médecin coordonnateur de l'HAD

Lieu de vie :

Le dispositif est accessible uniquement aux patients relevant du territoire d'intervention spécifique des structures HAD locales.

Prescription médicale :

Une prescription médicale est obligatoire pour l'admission au dispositif HAD.



Besoins couverts

Accompagnement social et administratif

- Accompagnement administratif / social
- Évaluation sociale

Accueil, orientation, évaluation, suivi

- Coordination / Appui parcours de santé

Aide aux aidants

- Soutien aux aidants

Consultations et soins

- Consultation / Évaluation médicale
- Ergothérapie
- Évaluation diététique
- Évaluation psychologique
- Soins infirmiers de nuit
- Soins infirmiers en journée
- Soins médicaux
- Soins palliatifs
- Suivi psychologique

Vie quotidienne au domicile

- Aide à la mise en place d'aides humaines
- Aide à la mise en place de téléassistance

Modalités

Modalités d'intervention

À domicile

En structure médico-sociale

Modalités de saisine

Saisine par le médecin traitant

Formulaires d'accès

- Cerfa n°11139*05 — Demande d'admission en HAD — Téléchargement : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R32940> — Permet au médecin de formaliser la demande d'admission en HAD.
- Dossier d'admission spécifique à chaque établissement HAD — généralement remis lors de la première évaluation par l'équipe HAD.

Territoire d'intervention

Territoire : Infra-départemental

Délai moyen d'intervention : Quelques jours

Financement

Reste à charge usager : Non

Annuaires liés

- <https://www.sante.fr/recherche/trouver/HAD/Somme>

Informations à titre indicatif. Données mises à jour le **17 mai 2026**. Vérifiez auprès de l'organisme avant toute démarche.

Plateforme Oriane Connect propulsée par Alémiane



Conformément au RGPD, certaines coordonnées personnelles ne sont pas affichées publiquement.



 **À PROPOS**



Oriane Connect

Oriane Connect est la plateforme propulsée par **Alémiane** qui aide les **Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC)** à structurer et partager leur offre territoriale d'accompagnement social, médico-social et sanitaire.

Réservée aux professionnels du parcours de santé :
coordinateurs, contributeurs et partenaires institutionnels.



Alémiane

Alémiane conçoit des solutions numériques au service du parcours humain. Notre mission : faciliter l'accès aux dispositifs d'aide pour les personnes et leurs aidants, en équipant les DAC d'outils simples, performants et conformes au RGPD.

✉ contact@alemiane.fr

🌐 alemiane.fr



DAC Somme

Présentation

Le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) de la Somme est porté par APPUI SANTE SOMME, une association départementale dédiée à la coordination des parcours de santé complexes. Le DAC intervient en appui des professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux afin de faciliter l'accompagnement des personnes confrontées à des situations complexes, quel que soit leur âge, leur pathologie ou leur handicap.

Localisation

Le siège de l'association est situé à Amiens, avec des antennes territoriales à Abbeville et Montdidier afin d'assurer une couverture de l'ensemble du département de la Somme.


- Amiens : 354 boulevard de Beauvillé – 80000 Amiens
- Abbeville : 26-28 rue de l'Hôtel Dieu – 80100 Abbeville

Missions

Le DAC a pour mission de soutenir les professionnels confrontés à des parcours de santé complexes. Il assure l'évaluation des situations, l'orientation vers les ressources adaptées, la coordination des intervenants et l'accompagnement des parcours de soins. Le dispositif favorise le maintien à domicile, la continuité des prises en charge et la coopération entre les secteurs sanitaire, social et médico-social.

Public concerné

Plateforme Oriane Connect propulsée par Alémiane



Le DAC s'adresse principalement aux professionnels de santé, travailleurs sociaux et structures médico-sociales accompagnant des personnes en situation complexe : polyopathologies, perte d'autonomie, handicap, isolement social ou difficultés d'accès aux soins. Les bénéficiaires finaux sont les personnes accompagnées et leurs aidants sur l'ensemble du territoire de la Somme.

Équipe

L'équipe du DAC est pluridisciplinaire et réunit des professionnels issus des secteurs sanitaire, social et médico-social : infirmiers, travailleurs sociaux, coordinateurs de parcours, psychologues, médecins et personnels administratifs. Elle intervient en appui des acteurs de terrain sans se substituer à eux.

Contact

- Téléphone : 03 65 89 09 19
- Mail : contact-dac@appuisantesomme.fr
- Site internet : Appui Santé Somme



Plateforme [Oriane Connect](#) propulsée par [Alémiane](#).

Fiche référencée par **DAC Somme**.

Cette fiche est aussi disponible en ligne : <https://www.oriane-connect.fr/espace-documentaire/dac-somme/hospitalisation-a-domicile>

Scanner pour accéder à la fiche en ligne

Version 4 · 17 mai 2026